

LA MINERVE paraît trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI, durant la saison des affaires, et deux fois la semaine pendant l'hiver. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre une piastre pour le poste quand le journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue. Toutes les lettres, correspondances, &c. doivent être adressées, franchises de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du journal, rue St. Vincent, no. 13.



Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1/2d. chaque suivante. Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante. Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d par chaque ligne pour les insertions subséquentes. Les avertissements non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence. On traite de gré-à-gré pour les avertissements d'une certaine étendue, et qui veut être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

MELANGES.

PULCHÉRIE.

[Suite et fin.]

Le jeune docteur continuait à exercer sur Mlle de B... une influence souveraine qui tenait de la magie. Les goûts, les pensées, les émotions du sujet étaient à la fantaisie de Fritzs; il les changeait et les tournait selon son plaisir (1). Fritzs quoiqu'il n'en fit pas souvent usage exerçait cette puissance au plus haut degré; il changeait pour son sujet l'odeur des roses en celle des violettes ou des fleurs d'acacia; cette influence retenait Pulchérie dans un monde incertain et arbitraire, où rien n'existait pour elle que la volonté de son amant. Il n'y avait pas jusqu'à la pesanteur des corps dont il ne dérangeât à son gré les souveraines. Qu'on juge par là de l'empire moral qu'il exerçait sur Mlle de B... Les goûts et les pensées qu'elle avait étaient à la discrétion de Fritzs. C'était en effet, le ciel qui avait envoyé Georges auprès d'elle comme un prophète, pour tirer cette pauvre âme captive de la servitude de l'ignorance, et l'amener en la terre promise de l'amour.

Il se forma entre eux une sympathie qui n'a point d'exemple: Pulchérie s'attacha à Georges, et le suivit dans tous ses goûts comme un aimant plus faible entraîné par un aimant plus fort. Le cœur de Mlle de B... se régla sur les battements du cœur de Fritzs: c'était une existence à deux. La magnétisme pourrait bien être une des formes de l'amour.

Le mal d'amour, si énergique qu'il soit, est même trop faible, et s'applique à trop de sentiments pour exprimer cette union invincible. Une pensée commença dans le cerveau du jeune docteur s'achevait dans celui de son élève. L'éducation de Mlle de B... fut prompte et facile; elle devint en quelque sorte la science de Georges: celui-ci était son livre, elle l'étudiait en silence; c'est par lui que toute révélation entra dans la tête de cette créature naissante. Ils apprirent ensemble la musique et le nom des fleurs. La vue de la nature les affectait l'un et l'autre d'émotions semblables; ils avaient tous les deux un pareil regard pour les choses de la terre et pour celles du ciel: quand l'un se sentait attendri religieusement l'autre priait. C'était le même être pensant et aimant deux fois dans une seule pensée et dans un seul amour. L'affection qui les unissait l'un à l'autre était presque de l'égoïsme.

Les jours où l'un était triste, l'autre l'était également: quand souffrait Georges, Pulchérie souffrait. S'il arrivait à Fritzs de rougir devant un compliment, ou par colère, un léger nuage rose se formait au même moment sur les joues de Mlle de B... Le même sourire glissait à la fois sur leurs lèvres. Au piano, le soir, l'élève ne pouvait chanter qu'avec son maître: ils faisaient ensemble des duos ravissants: leurs voix se cherchaient avec un accord parfait, et suivaient les mêmes mouvements, comme deux colombes au vol dans un ciel complètement calme.

Mlle de B... suivait en pensée Georges absent; mais souvent celui-ci se servait néanmoins de la nature comme d'une entremetteuse pour aider cette communication à distance. Il attachait une pensée et une vertu de sommeil à une fleur du chemin, Pulchérie en passant s'endormait et cueillait dans la fleur la pensée amoureuse de Georges. Il y avait encore dans le parc un bassin rempli d'une eau limpide sur laquelle Mlle de B... suivait de nuage en nuage l'ombre des rêves du jeune Allemand: c'était de la sorte entre eux un commerce de cordons magiques, de fleurs, de sachets, de mèches de cheveux et de mille autres talismans, qui exerçaient sur leurs cœurs la douce magie de l'amour. Tout dans la nature vivait et pensait pour eux. Un soir n'ils se promenaient ensemble, le bras de Pulchérie sur celui de Georges, dans l'une des allées les plus couvertes du parc, ils eurent une extase qui les épuisa de bonheur: c'était le moment où la mélancolie, cette chape-souris d'Albert Durer, ouvre dans le cœur humain, à la clarté douteuse du jour, ses ailes longues et traînantes.

(1) On connaît cette puissance du magnétisme qui ôte aux fleurs et aux aliments leur parfum et leur goût naturel pour leur donner ceux qu'il lui plaît. L'un d'eux fit boire un jour pendant le sommeil, un verre d'eau à une jeune fille; elle le but, le prenant d'abord pour de l'eau, comme c'était vrai; bientôt cette eau se changea, par l'ordre du magnétiseur, en un vin très rare et très exquis, dont la somnambule témoigna son admiration; mais celle-ci ne tarda point à pousser un cri et à rejeter le verre avec horreur, le vin s'était changé en sang.

Mlle de B... était plus belle que jamais; ses grands yeux noirs brillaient comme deux soleils; ses yeux, d'une blancheur tiède et transparente, se coloraient aux pommettes d'un léger nuage rose; sa main paraissait à celle de Fritzs, qu'elle tenait étroitement serrée. Les deux amans marchaient ivres de joie, dans le sentier étroit; leur poitrine se gonflait superbement, et il leur semblait, à chaque bouffée d'air, respirer le ciel. Georges Fritzs s'arrêta sous l'arbre enchanté, et passa au doigt de Pulchérie un anneau d'or.

— C'est notre anneau de fiançailles, lui dit-il; j'y ai attaché mon âme, et tant que vous le porterez au doigt, vous m'aimez.

Cet anneau avait bien d'autres vertus. Quand Pulchérie voulait voir ce que faisait Georges absent, elle le passait à son doigt; un sommeil clairvoyant mouillait aussitôt ses paupières, et la jeune fiancée suivait des yeux de l'âme les pas lointains de son amant. Il n'y a pas de retraite si profonde et si bien cachée où Pulchérie ne se fût glissée avec cet anneau pour y surveiller la conduite de Georges. Mais tant que dura le temps de leurs fiançailles, pendant lequel Mlle de B... prépara tout au château pour leur mariage, elle ne surprit jamais Fritzs que se promenant seul sous les arbres, ou au bord de l'eau, avec sa pensée dans le cœur.

Le château de B... figurait assez bien, par son état inculte et sauvage, l'état moral de Mlle de B... avant que Georges y eût ouvert des avenues pour y faire pénétrer le jour; il était noir, obscur et froid. En peu de temps un jardin, une maison prenaient le caractère de leur maître. Le parc surtout était depuis huit ans tombé en une vieille enfance; les arbres s'abandonnaient et penchaient de côté, comme la taille de Pulchérie avant d'avoir été relevée par Georges; les feuillages s'em mêlaient les uns dans les autres; des herbes envenimées, dunes, peuplées de couleuvres, étouffaient les jeunes arbrisseaux, semblables aux réseaux nerveux qui empêchaient dans la tête de Mlle de B... la pensée de croître. On nettoya les avenues, on tailla les arbres, on redressa les troncs déviés; ce fut, pour le parc et pour toute la maison, comme pour la jeune châtelaine, une nouvelle vie.

La joie, le mouvement, le bruit, les fêtes, les parties de chasse, étaient depuis quelque temps de retour. On entendait le piétinement des chevaux; les chiens sejoignant dans les cours leur tête nagère ennuyée et morte avec de joyeux aboiements. Les domestiques eux-mêmes changèrent la livrée de leur figure; eux qui affectaient auparavant des airs consternés pour plaire à leurs maîtres, avaient maintenant quitté leurs habits et leur visage de deuil.

Un travail pareil se fit aussi dans la cour d'entrée, que les poules, les pigeons et une rouille de mousse avaient envahie en l'absence des maîtres. Le jardin, qui avait dévoré le sable de ses allées, sous une crue de mauvaises herbes, et dont les arbres oubliés depuis long-temps de donner des fruits, reprit son élégance et sa fécondité. Jusqua-l'hiver et l'été se rassemblaient presque au château, tant ils y étaient tous les deux froids, uniformes et tristes; mais cette année, il semblait que le printemps revint après un hiver qui aurait duré huit ans; on s'apercevait des hirondelles, des fleurs, des fruits, des feuilles, du jour, de la nature. C'est que pour toute la maison l'astre conducteur de cet été n'était pas seulement le soleil; c'était bien plutôt Pulchérie.

Le même mouvement se communiqua alors à l'hôtel de B... dans le faubourg Saint-Germain. Un bruit de tenailles et de marteaux annonça aux voisins des travaux intérieurs qui avaient pour but le retour des maîtres à Paris; on renouvela les tentures; on brosa dans la cour les roues des voitures couvertes de poussière; on fit gratter les murs extérieurs de l'hôtel. Le vieil intendant, Caleb de la maison, semblait avoir rejoint au milieu de ces préparatifs qui annonçaient à tout le monde que les beaux temps de la famille de B... allaient renaitre. On resta néanmoins tout l'automne à la campagne.

Pendant quelques semaines, rien ne troubla au château le bonheur calme et extérieur de cette renaissance. Le père de Pulchérie traitait Georges avec bonheur; il le présentait à ses amis des environs, qui revenaient depuis quelque temps au château, comme un homme extraordinaire dont on avait le droit d'attendre des miracles. A table, il lui donnait la droite à côté de sa fille; si le vin eût manqué, il eût proposé volontiers à Georges d'en faire avec de l'eau; mais la cave de M. de B... était trop bien fournie pour cela, et les convives de Cann eux-mêmes n'auraient pas réussi à la tarir. Le lien magnétique qui unissait Georges à Pulchérie était toujours le même. En se rencontrant, les deux amans s'étaient en quelque sorte complétés l'un par l'autre: Mlle de B... avait trouvé un esprit dans Fritzs, et Fritzs pour ainsi dire, un corps dans Pulchérie. Cette beauté positive et réelle avait tiré le jeune rêveur de ses mélancholiques aspirations dans le vide, pour le ramener à la vie du dehors et au mouvement de ce monde.

Il s'était donc rendu, dans ce rapprochement l'un de l'autre, des services mutuels qui les rendaient heureux. Georges s'admirait dans Pulchérie, il éprouvait à sa vue ce sentiment d'orgueil et de satisfaction qu'éprouva Dieu même, lorsque au septième jour il vit que toute était bien et se reposa.

Le jour du repos semblait, en effet, être venu pour les amans; ils trouvaient dans la joie de leur cœur une fête perpétuelle. Un soir cependant que la famille était au salon, occupée à jouer aux cartes, Pulchérie descendit légèrement les marches du perron. La lune détachait à vis son croissant au-dessus des masses sombres du parc; le perron donnait sur une plate-forme où il y avait des parterres de fleurs et quelques bancs; Pulchérie, du milieu du salon, avait présenté Georges. Le jeune docteur était assis en l'attendant; dès qu'il la vit venir.

— Je vous ai appelée intérieurement, lui dit-il, parce que j'ai besoin de vous voir, et de vous voir seule.

— Pourquoi pleurez-vous? dit Pulchérie en devinant une larme aux yeux de Georges?

— Parce que je vous aime, répondit-il.

— Eh bien! le beau sujet d'être triste! fit-elle avec un sourire charmant.

— Je n'aurais pas sujet d'être triste, reprit Georges, si nous n'étions que nous au monde, mais...

— Chassez donc ces mauvaises pensées, interrompit Mlle de B..., tu sais bien que je t'aime, et que tout ici se fait à ma volonté. Je t'aime, Georges, quand nous nous regardons ainsi, j'ai tes yeux dans mes yeux, et tu as mon âme; et ce que tu dis, je le pense. — Je te trouve beau! mais est-ce pour cela que je t'aime? je ne crois pas. Pourquoi donc? je ne sais. T'aime est pour moi aussi naturel et aussi nécessaire que de vivre. Je ne me comprends pas sans toi. Si je suis, c'est que tu es. Avant toi je n'existais pas, je t'attendais; j'ai besoin de te dire tout cela. Oh! vraiment, nous nous aimons bien! Encore ce mot là à tout le monde! il faudrait en faire un pour nous seuls, car les autres hommes et les autres femmes n'ont pas un cœur à notre image.

En disant ces mots d'une voix divine, Pulchérie écarta avec ses mains les longs cheveux de Fritzs, et lui toucha le front avec le bord de ses lèvres.

— Adieu, ajouta-t-elle, je t'aime.

Puis, elle s'enfuit en lui faisant signe que son devoir était de rentrer au salon. Depuis quelques jours, M. de B... était plus froid que de coutume vis-à-vis de Georges; il semblait vouloir rétablir entre lui et sa fille une distance que le jeune docteur avait tout à coup franchie. Le comte était un noble très en règle avec le blason, qui ne pouvait se résigner à reléguer parmi les vaines détroques du vieux temps, des parchemins et des titres qui avaient coûté si cher à ses ancêtres. Il avait promis la main de sa fille à M. Fritzs; et il s'en souvenait. C'était un homme d'honneur, qui n'eût jamais voulu renouer une parole donnée; mais cette promesse, arrachée par le triste état de sa fille, dans un temps où l'on n'y trouvait pas de remède, lui semblait bien dure à tenir, aujourd'hui que les plus distingués gentilshommes de France briguaient à genoux l'honneur d'un pareil mariage. Le nom était illustre; la fiancée était accomplie; il eût peut-être voulu, sans se l'avoir bien clairement à lui-même, que M. Fritzs comprit cet embarras d'un chef de famille ancienne, et se retirât peu à peu d'une union mal assortie aux yeux du monde.

Georges Fritzs était un jeune philosophe qui portait dans son cœur tout l'orgueil du savant et toute la délicatesse de l'honnête homme. Il comprit, si voilée qu'elle fût, la pensée intime du comte; il en fut blessé; son cœur en signa longtemps au milieu du calme du silence des champs.

Si horrible que fût le sacrifice pour lui, qui ne vivait que dans Pulchérie, il essaya de la détacher de son amour; mais il ne put y parvenir; plus il voulait s'en séparer, et plus elle s'enlaçait à lui, comme le liège; Pulchérie était pour Georges un de ces récréations humaines que les anciens alchimistes prétendaient obtenir par les secrets de la science, et qui les poursuivaient ensuite durant toute la vie.

Georges avait, au reste, tout le premier, le cœur pris dans celui de Pulchérie; il ne pouvait plus dégager sa pensée de cette

beauté visible qui l'avait fait descendre des hauteurs nauguses du rêve sur les lignes calmes et grandes de la nature. Ces deux êtres s'étaient joints l'un à l'autre par un besoin inévitable et doux, comme les lèvres à la coupe; le diviser, c'était vouloir leur perte. Cependant Georges Fritzs fut amené, par une générosité extraordinaire, à une résolution brusque et soudaine qui eut influence décisive sur leur destinée.

Un matin, en s'éveillant, mademoiselle B... tira les rideaux de son lit pour laisser arriver à ses yeux les premiers rayons du soleil. On était au mois d'août; toute la nature saluait, avec des chants d'oiseaux et des palpitations d'ailes, le réveil du jour. Une climatie balançait à la fenêtre ses étoiles blanches dans des touffes de verdure. Pulchérie mêlait antérieurement son cœur à cette fête du matin. Une brise fraîche lui apportait sur les vitres la rosée du parc en perles odorantes. Elle s'éveillait joyeuse. Rien de plus doux au monde que l'accord d'un cœur pur de jeune fille avec l'aube d'un beau jour.

Mais ayant regardé par hasard sur sa table de nuit, mademoiselle de B... y trouva une lettre; elle l'ouvrit. Cette lettre était à son nom et de l'écriture de Georges: "Je part; je suis les ordres d'un vieil oncle qui veut m'embrasser avant de mourir. Je vais en Suisse."

"Adieu, vous que j'aime plus que jamais femme ne fut aimée."

Georges Fritzs. Mlle de B... se leva, s'habilla à la hâte et sortit tout en désordre pour arrêter la fuite de Georges. Elle interrogea ses gens, qui lui dirent n'avoir rien entendu. On alla à la chambre du jeune docteur, mais on la trouva vide. Des fers de chevaux marqués sur le sable de la seconde cour firent croire à une évasion nocturne. Il fallait que des précautions minutieuses eussent été prises pour endormir les aboiements des chiens de garde. On expédia un courrier sur la route qui semblait avoir été tenue par le voyageur mais on ne put retrouver sa trace. On présomma ensuite qu'il avait poussé son cheval à la nage à travers une petite rivière qui barrait le passage du côté du château, afin de mieux dérouter toutes les poursuites.

Mlle de B... entra dans un accès de douleur difficile à décrire; ses soupirs s'étouffaient. On fut obligé de la mettre au lit, où elle ne tarda pas à être prise d'une maudite fièvre. Dans son délire, elle répétait mille fois le nom de Georges.

Au bout de quelques jours, la fièvre se calma; mais elle laissa mademoiselle de B... dans un état d'abattement plus à craindre encore que la violence du mal. L'absence de Georges fut pour elle d'un effet mortel; elle tomba en une molle langueur; quelque chose s'en était allé d'elle-même avec celui qu'elle aimait; la chaleur et la vie lui manquaient tout à coup; elle avait perdu dans son amant l'astre de son ame, et elle vivait en moins d'une semaine ce que deviendrait les fleurs des champs si le soleil cessait de se montrer. Convalescente depuis plusieurs mois, elle fut reprise peu à peu par cette terrible maladie dont Georges Fritzs l'avait tirée. Son esprit s'était éloigné avec le jeune docteur; son cœur était parti avec son amant. Elle relevait de jour en jour ce qu'elle était autrefois, une pauvre créature insensible et toute proche du néant, qu'un souffle amoureux avait un instant appelée à la vie.

Elle ne reprenait un peu de clairvoyance et de raison que quand on lui mettait au doigt l'anneau sympathique dont Fritzs lui avait fait don. Cet anneau, qui était d'or, très simplement travaillé, lui servait à suivre des yeux du cœur son ami absent; elle le voyait comme si elle eût été avec lui. "Il pense à moi, disait-elle souvent. Nous nous promenons ensemble au bord d'un lac sur lequel volent de grands oiseaux blancs. Nous nous aimons toujours, mon bien-aimé et moi."

Elle trouvait tant de mélancolie et de douceur à ces moments d'extase passés avec Georges absent, qu'elle pleurait quand, craignant de la fatiguer, on lui retirait l'anneau du doigt. Cet anneau enchanté la rapprochait de l'auteur et du principe de sa vie; c'était l'anneau d'une alliance mystique et suraturelle où les cœurs arrivent quelquefois sur la terre quand leurs pensées et leurs amours sont déjà, et pour ainsi dire, avant eux dans le ciel.

Lorsqu'elle cessait de voir Georges, il semblait qu'une grande nuit se fit dans son cœur. Sa jolie tête, alourdie de sommeil, penchait comme un pavot sur sa tige. Elle retombait alors dans cette torpeur ancienne, dans cette mort de l'âme d'où Georges l'avait ressuscitée. Elle n'était plus bonne à rien, sans lui, qu'à dormir et qu'à être belle. Encore sa santé, autrefois si forte, commençait à s'altérer; la fraîcheur de son

teint se ternissait; des roses s'effeuillaient de sa bouche; tout en elle dépérissait. Pulchérie s'en allait à l'automne avec les dernières volées de colombes sauvages qui passaient devant les fenêtres du château.

L'état moral de Georges Fritzs n'était guère moins alarmant. Retiré dans un chalet de la Suisse, il assistait tristement, pendant les pâtes journées d'automne, à la mort de la nature et à celle de son cœur.

Son amour était né au printemps avec les feuilles vertes, et il tombait avec elles. Le jeune docteur ne pouvait retirer sa pensée de celle de Pulchérie. Il pleurait et se promenait seul au fond des bois muettes qui lui rappelaient les forêts du Berri. Il tomba malade du mal du pays; car le pays n'est pas où nous sommes nés, mais où est la femme que nous aimons.

Il avait bien essayé de se débarrasser de cet amour, mais il reconnut bientôt qu'il lui serait plus facile de se débarrasser de la vie. Il se résigna donc à mourir peu à peu, afin que cette folle passion s'éteignît avec lui, et que le comte de B... rentrât désormais en toute liberté sur la main de sa fille.

Si incroyables que paraissent ces unions de cœur et de sympathies formées par le magnétisme, elles ne sont pas sans exemple dans la nature. Les savans reconnaissent même la présence de ces affections mutuelles chez certains oiseaux.

Tel était le sort de Georges et de Pulchérie. Ils avaient, pour ainsi dire, mal l'un de l'autre. Il fallait de toute nécessité les rejoindre ou se résigner à les voir mourir.

Le comte était père. Il avait pu céder à des préjugés excusables et prêter une oreille trop complaisante à ce que l'on nomme l'honneur d'une maison; mais il aimait sa fille, et la voyant retombée dans un état si déplorable, il écrivit à M. Fritzs de revenir en toute hâte.

Georges revint, Pulchérie se ranima à son approche. Elle le devina de plus de trente lieues. Quand il entra, ce fut pour elle une joie céleste; leurs bouches décolorées se cherchèrent longtemps dans un pêle-mêle qui avait le froid et la chasteté de la mort.

Pendant quelque temps Mlle de B... reprit toute sa santé morale; l'esprit et le cœur lui étaient revenus avec Georges; mais sa constitution affaiblie par le mal d'absence garda des traces ineffaçables d'épuisement; l'éclat qu'elle jeta à la vue du jeune docteur fut celui d'une lampe mourante qui se ramène un instant avant de s'éteindre tout à fait.

Les deux amans étaient pleins de sentiments sinistres. La première neige qui tomba sur terre sembla un présage du linceul blanc qui devait les couvrir l'un et l'autre. La voix des corbeaux dans le ciel gris leur jetait dans l'âme une tristesse navrante. Ils se promenaient mélancoliquement au bruit de la bise, dans les branches, et en traînant des feuilles mortes sous leurs pieds, le long des solitaires allées du parc. Nous sommes les fiancés de la mort, disait Pulchérie à Georges, en mettant sa main dans la sienne; notre lit de nocces sera le cercueil de plomb et ma couronne de mariée une couronne d'immortelles blanches. Qu'importe? nous ne nous quitterons pas plus dans l'autre monde que dans celui-ci, et la mort elle-même ne serait pas assez forte pour nous désunir.

Pulchérie et Georges gardèrent toute leur connaissance jusqu'au dernier moment. Ils s'entendaient d'ailleurs d'un regard ou d'un serrement de main; ils n'avaient presque plus besoin de la parole pour converser entre eux, tant leurs âmes étaient unies. C'était deux anges prêts à s'envoler. L'un et l'autre touchaient de si près à Dieu, qu'on ne s'étonnait plus au château de les voir s'aimer sur la terre comme on s'aime dans le ciel.

Un matin, Pulchérie s'éveilla avec un regard étrange dans les yeux. Elle commanda à ses femmes de l'habiller sur son lit. Elle fit elle-même l'ordonnance de sa toilette, une robe blanche, un voile et une couronne de fleurs d'orangers sur ses cheveux. Quand elle fut accommodée, Mlle de B... demanda son père. Celui-ci vint en grande hâte. Quand il entra, Pulchérie se leva sur son séant, prit dans sa main la main de son père, et lui dit respectueusement: "Monsieur le comte, voulez-vous me conduire à l'autel?"

M. de B..., croyant sa fille prise de délire l'engagea à se calmer; mais Pulchérie insista en demandant un prêtre. On fit sa volonté, et le curé du village vint au lit de la malade en surplis blanc et en étole violette.

— Vous vous trompez, lui dit Pulchérie avec un sourire charmant; ce n'est pas un enterrement que vous allez faire, c'est un mariage.

Puis regardant vers la porte:

— Mon fiancé tarde bien, ajouta-t-elle. Au même instant Georges parut. Il était très pâle; le bras appuyé sur celui d'un domestique, il s'avancait lentement, les yeux des spectateurs erraient tristement de cette mélancolique figure de jeune homme au lit de mort de Pulchérie.

Alors la jeune fille fit ses adieux à sa mère, à son père et à toute la maison, en disant qu'elle allait aux nocces éternelles: "Ne pleurez point, ajoutait-elle, car mon fiancé est à moi, et je suis à lui."

On pleurait cependant beaucoup autour de son lit.

Le prêtre fit toutes les cérémonies du mariage. Quand il demanda au comte son consentement, le pauvre père ne répondit pas, il fondit en larmes. Pulchérie et Georges étaient les seuls qui fussent calmes. La sérénité du ciel brillait dans leurs yeux; Pulchérie n'avait jamais été aussi belle; on devinait le paradis derrière sa sainte et transparente pâleur de vierge. Elle suivait avec attention les prières de l'église; on entendit le poète sur la tête des deux époux, et le prêtre ayant béni l'anneau magnétique, le donna à Georges pour qu'il le passât au doigt de Pulchérie.

— Cet anneau, dit-elle alors, me servira à suivre de toutes mes pensées mon bien-aimé dans le ciel. Je veux qu'on le laisse à moi quand je serai morte.

Quand le prêtre eut achevé les derniers rites du mariage, elle ajouta en se tournant vers le comte:

— Permettez-moi maintenant, mon père, d'aller avec mon époux.

Au même instant, Georges s'étant soulevé du fauteuil où il était resté assis par faiblesse durant toute la cérémonie, se jeta aux bras de Pulchérie; leurs cœurs se touchèrent avec un suprême battement, et leurs deux bouches se confondirent dans un même dernier soupir. Georges reçut sans doute alors l'âme de sa bien-aimée, et l'emporta au ciel.

Les deux amans furent enterrés sous la même pierre, dans le parc du château. On y écrivit leurs noms. J'ai vu ce simple et touchant monument qui enferme un des plus grands secrets du cœur humain. Une branche d'aulépine pendait au-dessus d'une charge de roses; et à côté, deux petits oiseaux chantaient.

Les médecins n'ont pu donner aucune explication de cette maladie étrange qu'ils n'avaient pas réussi à guérir. Toute la vie de Pulchérie est restée, comme celle de Faust, un mystère pour la science. Il faut donc en rechercher l'interprétation plus haut.

La poésie sait le dernier mot de toute chose, c'est à elle qu'il convient de lever autour de l'âme ces voiles épiques que la main de Mesmer et d'Hoffman a déjà essayé de découvrir.

Mlle de B... après avoir vécu quelque temps en son fiancé, après avoir uni son cœur au cœur de Fritzs, par des liens indivisibles comme *Antonia* son *âme aux cordes du violon de Crespel*, s'éteignit avec le jeune docteur défaillant, et mourut dans celui qu'elle avait aimé.

ALPHONSE ESQUIROS.

— Nous donnons plus bas quelques items des dernières nouvelles que nous avons préparées, pour notre dernier numéro, mais que la presse des matières nous a forcée de différer.

UN ECHEC DES ANGLAIS.

Les journaux du Cap annonçaient, il y a quelque temps, que le gouverneur de la colonie venait de diriger contre les émigrans hollandais retirés à Port-Natal, où ils se sont constitués en une sorte de république indépendante, une expédition chargée de faire rentrer les colons sous la domination britannique. Voici les détails que publie le *Standard* sur le résultat de cette campagne: "Nous regrettons d'apprendre, par un rapport officiel du commandant des troupes anglaises à Port-Natal, publié dans les journaux du cap de Bonne-Espérance, du 18 juin, que le détachement envoyé du Cap pour réprimer les excès des Boers hollandais, a été battu, et qu'il a subi une perte considérable. Après avoir reçu une insolente notification d'avoir à retirer les troupes anglaises de Port-Natal et s'être vu enlever un grand nombre de bestiaux, le capitaine Smith, du 27^e régiment, a résolu d'attaquer le camp des Boers à Conzella, où ils étaient assemblés en grand nombre. Le détachement était trop faible, et, de plus, le petit navire qui devait amener un obusier et un officier d'artillerie n'était pas arrivé. Néanmoins, le capitaine Smith eut devoir entreprendre l'attaque. Les Boers, pour repousser cette attaque, ont fait usage de longues carabines qu'ils maniaient avec la plus grande dextérité. Le camp des Hollandais comptait 600 hommes quand les troupes sont arrivées; il a été ensuite renforcé de 200 hommes. Les Boers peuvent réunir, s'ils le veulent, 4.000 hommes. Le chef Panda avait fait offrir ses services au capitaine Smith; d'autres chefs

indigènes paraissent disposés à servir d'auxiliaires aux Anglais. Le détachement du capitaine Smith était numériquement très faible. Le lieutenant Wyal, de l'artillerie royale, a été tué; 2 capitaines du 27e ont été grièvement blessés. Un renfort insuffisant de 100 hommes a été envoyé du Cap à Port-Natal. Le camp des Boers est à 3 milles environ du détachement des troupes. La route et les avenues des fortifications des Hollandais sont défendues, d'un côté, par des arbres de manglier, et de l'autre par la mer.

« A peine le détachement anglais fut-il arrivé devant Congella, que des soldats boers, embusqués derrière des arbres, ouvrirent un feu très meurtrier. Après une fusillade de trois quarts d'heure, le détachement anglais fut forcé de se retirer, laissant derrière lui deux pièces de campagne. Cette affaire doit être d'autant plus regrettable, que lorsque l'épée est tirée on ne sait pas quand elle doit rentrer dans le fourreau. Il est évident que si l'on envoie des troupes contre ces insurgés, il faut qu'elles soient en force, autrement le massacre serait inévitable. Le but de l'expédition du capitaine Smith était de faire rentrer les émigrés boers dans l'obéissance au gouvernement colonial. Le détachement comptait 100 hommes du 27e régiment de ligne, quelques artilleurs et sapeurs. Il a eu 25 hommes tués et 27 blessés. Le capitaine Smith a expédié sur-le-champ un courrier qui est arrivé en 10 jours à la ville de Graham; mais il était douteux qu'il pût maintenir long-temps sa position. On pensait cependant que 400 hommes du 25e régiment pourraient arriver par mer à Port-Natal le 25 juin. Les Boers sont des adversaires d'autant plus redoutables que, habitués à se battre contre les tribus des Cafres, ces hommes sont la plupart d'excellents tireurs. Il faudrait de l'artillerie pour les déloger de leur position, et il est difficile de la faire mouvoir dans ces localités. Les Boers ont été visités peu de temps avant par un navire hollandais. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer leur résolution de résister aux troupes anglaises. Ils connaissent déjà le départ de l'expédition anglaise. »

cette importante nouvelle mérite confirmation. — Gazette de Guernsey.

FANNY ESSLER. — Le retour de Mlle Essler en Europe a été un véritable triomphe. A peine avait-elle mis pied à terre, que les directeurs de théâtre accouraient de toutes parts pour se disputer la sylvphide. Mais c'est à sa vieille mère qu'elle a d'abord voulu faire offrande de ses lauriers américains, et elle s'est rendue directement auprès d'elle, à Vienne, sans se laisser tenter par toutes les offres séduisantes qui surgissaient sur son passage.

CELESTE. — Au nombre des passagers du Great-Western, se trouve Celeste, la danseuse, qui doit aux Etats-Unis une réputation de contrebainde, et une vraie fortune de millionnaire.

GREAT WESTERN AND BRITISH QUEEN. — Les consignataires et le capitaine du Great-Western ont fait démentir officiellement, ici et en France, le bruit que ce steamer devait être vendu. Ils déclarent qu'il n'en est rien, et qu'il reprendra le cours de ses voyages aux premiers prochains.

Les agents du British Queen font la même annonce.

Le 4 Septembre, un ouragan terrible a éclaté sur la Havane et a causé de grands désastres. Plusieurs bâtiments ont été plus ou moins endommagés. La fièvre jaune faisait de grands ravages à la Havane aux dernières dates. — Cour. E. U.

LA MINERVE.

MONTREAL

LUNDI soir, 26 Septembre 1842.

Un des caractères sublimes de la liberté, c'est qu'elle ne peut être vue sans être aimée, et pour la vouloir, il suffit de la connaître. Pourrions-nous être insensibles à ses invitations au bienfait qu'elle répand à pleines mains là où elle règne? Impossible. Il y a du mensonge dans l'organisation que l'Angleterre nous a donnée; si on y trouve la forme d'un gouvernement libre, on voit aussi que les principes en ont été violés. La n'existe point un gouvernement libre, ou en entend les gémissements des opprimés. Nos lois constitutionnelles ne sont qu'une odieuse hypocrisie des législateurs. Quelles sont nos garanties politiques? On cherche à nous en donner; c'est bien. Où est la responsabilité de notre gouvernement colonial? Tous nos droits publics sont subordonnés à des restrictions avilissantes pour l'homme libre qui a la conscience de ses véritables droits.

L'Union dont on veut nous faire subir le joug a pris naissance de passions politiques et d'intérêts hostiles à nos intérêts. Le Parlement anglais en nous imposant cette union, a fait un scandaleux abus de son pouvoir, et l'opinion publique fêtré cet acte, comme étant un acte d'oppression inouïe. Mais les formes libres qui nous ont été laissées, qui ne sont point inutiles dans le présent, seront le salut de l'avenir. Si nous gémissons sous l'injustice, du moins, il se trouve sous les mains les ressorts tout préparés d'un gouvernement libre. Avec le jury, la presse, l'association, que nous avons proposée, et que nous devons nous efforcer de former, la responsabilité même du ministère l'honneur corps, il pourra se trouver encore des actes arbitraires et oppresseurs; mais avec ces droits, nous nous plaçons à le proclamer, nous pourrions chaque jour conquérir ce qui nous manque.

Les objets principaux qu'il nous est important d'obtenir maintenant, sont une représentation du pays régénérée, la responsabilité positive des agents du pouvoir, et des modifications à l'Union qui nous régit, si ce n'est son rappel.

Parmi les mesures que nous a léguées feu lord Sydenham, il n'en est peut-être aucune qui caractérise mieux son administration que celle par laquelle Montréal et Québec ont été dépouillés de leur franchise électorale dans la plus grande partie de leurs faubourgs. Des milliers de citoyens se sont vus subitement privés du droit de vote. Un grand nombre d'autres, à qui il restait, ont été obligés pour pouvoir l'exercer de se replier sur les comtés avoisinants respectivement ces deux plus grandes villes du Canada. Les propriétaires comme les propriétaires ont été impitoyablement les uns chassés en dehors de leurs limites naturelles comme indignes d'y jouir d'un des premiers bienfaits du gouvernement constitutionnel, les autres pour la plupart complètement désqualifiés, pendant que les taxes pesaient aussi bien sur eux, sans distinction, que sur les électeurs des quartiers de ces villes non défranchisés. Rien ne surpassait l'injustice et l'odieuse d'une pareille mesure. Aussi fut-elle accueillie par un cri d'indignation unanime d'un bout à l'autre du pays. Il n'y eut absolument que ceux qui, pour cause d'intérêt individuel, de préjugés ou d'ignorance, étaient morts à tout sentiment de leurs immunités comme sujets britanniques, ou de leur dignité d'hommes libres, qui purent ne pas éprouver le plus profond dégoût à la vue d'une semblable transgression de leurs droits les plus précieux. Isoler une ou plusieurs sections urbaines du local dont elles étaient une partie intégrante, essentielle, et par ce fractionnement affaiblir ses adversaires pour augmenter dans la même proportion les forces de ses partisans, c'est une tactique qui a pu convenir aux projets d'asservissement de lord Sydenham, mais qui assurément n'était pas propre à reconquérir la grande majorité des sujets de Sa Majesté dans la Bas-Canada à une union qu'on paraissait ne pouvoir effectuer qu'au moyen de

la spoliation et du machiavélisme. Jamais les principes de la constitution anglaise furent plus impunément violés. Jamais les droits de sujets britanniques furent plus méconnus et foulés aux pieds. Ce coup d'état combait la mesure de l'injustice. Si encore il avait été possible de le pallier au moyen de quelques uns de ces expédients dont la politique Sydenham était si prolifique, on aurait pu le reléguer dans le catalogue des griefs ordinaires, mais non, et on n'avait pas même la nécessité, ce dernier refuge du despote, à invoquer; ce qui le prouverait au besoin, c'est que cette mesure de précaution préliminaire ne fut pas jugée tellement efficace par son auteur pour s'assurer sa fameuse « majorité » qu'il ne crut devoir aussi recourir à la corruption et à la violence. Mais, Dieu merci, quelque succès éphémère que lui aient valu ces armes aux dépens de la vérité et de la justice, et si son règne n'est plus, un meilleur ordre de choses, il ne faut pas en douter, va lui succéder et en faire disparaître, une à une, et jusqu'à ce qu'il n'en restent plus de vestiges, toutes les hideuses difformités.

Déjà un honorable député à l'Assemblée législative, bien connu par ses lumières et ses vertus, s'est chargé d'y présenter un projet de loi ayant pour but de restaurer à Montréal si cruellement mutilée les membres importants dont le « grand opérateur » voulait lui faire l'amputation, mais qu'il n'a fait que disloquer. Ce louable exemple a bientôt été suivi par un autre honorable représentant qui a proposé l'introduction d'une mesure analogue pour Québec. Nous ne connaissons pas encore ces bills dans leurs détails, mais à en juger par l'homme vertueux qui s'est chargé du premier et par le titre sous lequel on désigne les deux nul doute qu'ils ne soient de nature à mériter toute notre approbation. A M. Leslie donc appartiendra l'honneur d'avoir le premier, tenté, et très probablement obtenu, de réhabiliter un grand nombre de citoyens dans leurs droits constitutionnels, et racheté Québec et Montréal de la condamnation dont les frappa une main tyrannique.

Il était de notre intention d'accompagner le discours de M. Lafontaine de quelques mots de remarque dans notre dernier numéro, mais l'heure avancée à laquelle nous l'avions reçu ne nous laissait d'autre alternative que d'en remettre la publication à un jour ultérieur, ou de l'insérer de suite sans commentaire aucun. Son importance nous a déterminé aussitôt à prendre ce dernier parti, afin de mettre nos lecteurs au courant le plus tôt possible au détriment de plus de trois colonnes d'autres matières qui étaient déjà composées et qu'il nous a fallu retrancher pour lui donner place. Nous pouvons aujourd'hui remplir notre promesse.

Ce n'est pas que ce discours nécessite aucune interprétation de notre part si nous y revenons, il est comme tout ce qui émane de son auteur suffisamment explicite; ni qu'il offre de nouveaux aperçus par rapport à la régénération ministérielle qui vient de s'opérer sous les auspices de Son Excellence, cette matière a été connue pleinement dès l'instant qu'elle a été annoncée; mais nous voulions attirer spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette partie du discours où M. Lafontaine se défend contre l'imputation d'opposer un refus, qualifié de « factieux » par quelques feuilles exaltées, aux offres qui lui étaient faites d'entrer au pouvoir, et les explications qu'il donne sur ce point nous ont paru parfaitement satisfaisantes. Car ce n'est pas tout d'entrer en office, il faut encore être sûr de pouvoir y faire le bien et s'y maintenir au moins pendant un temps raisonnable. Nous ne sommes pas de ceux qui voudraient voir les Canadiens-Français à tout prix, rien ne serait plus dangereux que la reconnaissance de cette doctrine. Un ministère composé exclusivement d'origines autres que celle de la grande moitié de la population de la province ne ferait jamais croire que les Franco-Canadiens pourraient être satisfaits de leur administration si elle était mauvaise, et l'expérience du passé nous prouve qu'elle le serait à leur égard à moins peut-être qu'on ne répartit les électeurs du Bas sur un pied d'égalité avec ceux du Haut Canada, tandis que la présence de quelques-uns de nos compatriotes dans ce même ministère suffirait, dans l'état actuel des choses, pour lui conserver au moins les apparences, quoi qu'il reste qu'il fut au fond. Dans l'isolement où l'on a tenu la moitié du pays jusqu'à dernièrement se voyait un muet mais éloquent protest, dont sans doute la postérité fera droit. Il est bon que les Franco-Canadiens prennent part à l'administration du gouvernement, mais il faut qu'ils puissent le faire avec avantage pour leur pays.

L'élection d'un représentant pour le comté d'Hastings (Haut-Canada), rendue nécessaire par l'entrée au pouvoir de son ancien membre M. Baldwin, est annoncée comme devant commencer lundi prochain. Mr. Baldwin s'y présente de nouveau, et doit être, dit-on, opposé par un Mr. Murney, qui jouit de la réputation d'être un anti-libéral renforcé. Les amis de Mr. Baldwin sont dans la plus grande espérance qu'il gagnera son élection, et nous faisons des vœux pour qu'il obtienne un complet succès. Ses principes solides, et qu'il a empruntés à la constitution anglaise, ses talents distingués, son expérience, sa loyauté éprouvée, tout en fait un homme éminemment qualifié pour continuer de représenter Hastings. Mr. Baldwin est un de ce petit nombre d'hommes publics qui ont su résister aux tentations pernicieuses de lord Sydenham, et qui, au milieu

de la corruption d'une part, et de la vénalité de l'autre, ont eu assez de vertu pour s'en conserver purs. Nous ne croyons pas qu'il existe actuellement dans tout le pays un homme qui mérite à plus juste titre la réputation honorable dont il jouit. Nous ne voulons pas faire son panegyrique, mais assurément qu'il est encore au-dessus de ce que nous en disons. Cependant nous voyons qu'un journal anti-réformiste n'hésite pas à lui prodiguer les plus noirs outrages; à ses yeux il n'est qu'un « traître », un sujet digne de la « potence ». Il n'a pas reculé devant une pareille calomnie! Espérons que les électeurs de Hastings en feront justice.

Nous apprenons à l'instant, par une lettre particulière qu'un ami nous adresse de Kingston, que l'élection de Mr. Lafontaine est aussi fixée, ainsi que nous le pensions, à lundi prochain. Nous regrettons d'apprendre qu'une indisposition ne lui permettra peut-être pas d'assister en personne à la lutte électorale; mais d'un autre côté nous sommes heureux de pouvoir assurer, autant que cela est possible, qu'elle se terminera en sa faveur.

Tous les amis du droit et de la modération doivent s'intéresser vivement au sort de ces deux élections, les plus importantes de l'époque actuelle; elles décideront du triomphe ou de la chute de la responsabilité, ce grand principe; car si M. M. Baldwin et La Fontaine y succombaient elles se termineraient en faveur d'anti-réformistes outrés, qui ne veulent pas, eux, de responsabilité. On nous assure que nos « toriers » vont faire de grands efforts pour réussir. De notre côté, nous devrions immédiatement, et nous en suggérons l'urgence, faire des assemblées partout pour s'exprimer sur l'approbation que méritent les changements que le Gouverneur Général a faits dans son administration. Nous reviendrons à ce sujet

La politique ferme et conciliante que Sir Charles Bagot paraît vouloir adopter et suivre a dû raviver les légitimes espérances que nourrissent tous les cœurs droits et vraiment loyaux de voir enfin le gouvernement proclamer l'amnistie tant désirée. S'il est vrai comme nous le mandait notre correspondant de Kingston, dont les renseignements sont toujours puisés aux meilleures sources, que Son Excellence aurait promis « d'entier oubli du passé », il nous semble qu'on ne saurait choisir un meilleur temps que celui-ci pour donner suite à cette promesse. Maintenant que le gouvernement donne lui-même, et avec raison, l'exemple de la confiance dans la stabilité de la paix avec nos voisins des Etats-Unis, et de la tranquillité intérieure, on ne comprendrait pas bien qu'il persistât dans la voie de la rigueur. Que peut-il craindre des pauvres exilés politiques dont la plupart sont sans influence politique dans le pays?

Correspondance particulière de la Minerve. Kingston, 22 Sept. 1842.

Mr. l'Editeur. Tous les amis de la cause populaire, apprendront avec plaisir, j'en suis convaincu, que M. Aylwin vient d'accepter la place de Soliciteur Général pour la Bas-Canada. Tout le monde connaît la part active que ce Monsieur a prise, dans la défense du Bas-Canada opprimé, en chambre et ailleurs, et tout le monde aussi sait que personne ne s'est montré plus habile et plus éloquent défenseur des droits de la population franco-canadienne que ce Monsieur. Cette nomination est pour Sir Charles Bagot un titre de plus à l'amour et à la reconnaissance que les Bas-Canadiens lui devaient déjà.

La banquette ministérielle, interpellée sur la nature de la réponse faite à l'adresse de l'Assemblée Législative relativement au siège du gouvernement, a répondu par la voix de M. Harrison que cette réponse était prête, qu'elle serait donnée demain ou le jour suivant, et qu'elle serait de nature à satisfaire la chambre.

Interpellée aussi sur la question d'une amnistie générale, elle a répondu aussi par la voix de M. Harrison, qu'elle n'était pas prête à répondre IMMEDIATEMENT A CETTE QUESTION.

La chambre a procédé sur un bill qui aura pour effet de donner un délai ultérieur pour l'enregistrement des hypothèques &c., en attendant que l'ordonnance y relative puisse être amendée. Elle a aussi procédé sur un bill abrogeant en partie et amendant les ordonnances relatives aux chemins d'hiver, et sur celui ayant rapport à la qualification foncière des Juges de Paix.

Rien autre chose qui soit de nature à intéresser vos lecteurs et le public en général. Votre &c., X. Y. Z.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE KINGSTON, le 27 Sept. 1842.

Je suis fâché d'avoir à vous dire que l'Hon. Mr. Lafontaine est malade depuis quelques jours. Il est mieux cependant, mais nous craignons qu'il ne puisse aller à son comté pour le jour de son élection, fixée comme celle de l'Hon. Mr. Baldwin, au 3 Octobre. Nous sommes sûrs cependant que son absence ne rendra pas son élection moins certaine. Les ministres nous ont annoncé que nous n'aurions qu'une courte session. Elle durera pourtant une quinzaine de jours encore.

Ce qui suit fait pendant à la lettre adressée par Son Excellence Sir CHARLES BAGOT à Mr. LA FONTAINE, au sujet de sa nomination de Procureur Général.

KINGSTON, 16 Sep. 1842. En égard à la lettre que Son Excellence le Gouverneur Général lui a adressée le treize

Septembre courant, et aux diverses audiences auxquelles il a été invité hier par Son Excellence, M. Lafontaine a l'honneur de déclarer, qu'il accepte l'offre de Son Excellence d'entrer en Office, suivant l'arrangement qu'il conçoit avoir été agréé par Son Excellence, savoir, l'arrangement contenu dans la lettre de Son Excellence, et modifié comme suit:

Premièrement.—Mr. Lafontaine conçoit respectueusement qu'il est bien entendu que la charge de Procureur Général du Bas-Canada, et celle de Soliciteur Général du Haut-Canada, deviendront vacantes immédiatement.

Secondement.—Que la proposition de donner une pension de retraite aux fonctionnaires qui se retirent, Mr. Ogden et M. Davidson, sera considérée comme une question ouverte.

Mémoire du Gouverneur Général.

Le Gouverneur Général a reçu la communication de M. Lafontaine, datée de ce jour, par laquelle il consent à entrer en office, aux conditions offertes dans la Lettre du Gouverneur Général du 13 de ce mois, et avec les modifications énoncées dans sa communication.

M. OGDEN, dont nous avons annoncé l'arrivée d'Europe récemment, est parti de cette ville ce matin pour Kingston. Il paraît que Mr. O. n'a appris qu'à Albany qu'il avait la permission de se retirer.

Nous les avons entendus hier, à l'église paroissiale, ces accords mélodieux de MM. Nagel et Nourrit. Il est difficile de trouver des expressions pour peindre les sensations qu'éprouvent l'âme, dans le lieu saint, lorsqu'aux crémones du culte, si grandes et si sublimes, se mêlent des accords aussi suaves. Une foule immense de fidèles remplissait le temple, et des félicitations bien méritées, furent rendues à ces deux artistes, ainsi qu'à M. Braucis, l'organiste, au sortir de l'église.

Vous voudra bien ne pas oublier que ces Messieurs donnent ce soir un concert de musique sacrée, et que ce sera le dernier.

POÈLES RUSSES.—Monsieur Smolinski, déjà avantageusement connu parmi nous, et qui est en possession d'un brevet pour confectionner seul en ce pays des poèles de fayance, tels que ceux dont on fait usage en Russie, en Suède, en Pologne, etc., est maintenant à Montréal, où il vient de faire achever plusieurs de ces poèles. Un préjugé s'était élevé ici l'an dernier contre ce nouveau moyen de chauffer nos maisons et nos édifices publics. Après un examen M. Smolinski s'est aperçu qu'il existait des défauts dans les poèles dernièrement construits; il fut découvert que certaines personnes mal intentionnées avaient détourné de leurs devoirs les ouvriers que M. Smolinski avait fait venir à grand prix du nord de l'Europe. Il paraîtrait que les nouveaux poèles qui viennent d'être reconstruits répondent bien au besoin. Il est inutile de recommander ces poèles au public; l'avantage en est connu, car outre la chaleur suffisante qu'ils procurent, il ne sont pas sujets aux inconvénients des poèles de fonte. Les poèles, de fayance sont un très joli ornement dans un salon, et il ne faut pour les chauffer qu'un tiers du bois que demandent les poèles ordinaires. Cette seule considération, qui offre une grande économie, surtout à Montréal où le bois de chauffage commence à devenir cher, devrait déterminer grand nombre de personnes à adopter le nouveau plan.

(Du Canadien.) Un de nos amis qui vient de recevoir une lettre d'Angleterre en date du 1 de Septembre courant, nous informe d'un état de choses triste et alarmant dans les Districts manufacturiers; « à Manchester les travaux sont arrêtés, les maisons de dépôt ont été brûlées jusqu'aux fondements, les magasins pillés; l'insurrection s'était fait jour et avait pris une extension alarmante. Plusieurs soldats ont été grièvement blessés; un grand nombre des insurgés, ont été tués ou blessés, et plusieurs centaines d'individus ont été mis en prison. A Leeds et à Bradford, les machines à vapeur ont été brûlées et on ne voit que des soldats qui paraded dans les rues. A Spitsfield la maison de dépôt a subi le même sort, et le peuple de toutes les parties de l'Angleterre, se rend à Londres pour se joindre à la grande association des Chartistes. En vérité, nous n'attendons ici rien autre chose qu'une révolution. »

Le correspondant de Kingston de la Gazette anglaise de Québec dit: Plusieurs messieurs des Etats-Unis, sont en visite ici depuis peu. Parmi eux se trouvent le Baron Roenne, l'Ambassadeur Prusien à Washington, M. DeLaForce, le secrétaire français de l'Ambassade, et le chargé d'affaire, et M. le Baron Auguste Vender Shorten, secrétaire Belge de l'Ambassade. Ils doivent partir pour Québec, probablement demain au matin. M. Grattan, le Consul Anglais à Boston, qui n'a pas encore laissé la ville, ira probablement avec eux.

On fait ici différents rapports sur la prorogation du parlement à Québec, jusqu'à ce qu'il soit bâti une maison de parlement à Montréal, ils sont tous sans fondement. Il est probable que les élections de Hastings et du comté de Ridings de York ne seront pas terminées avant une quinzaine de jours. On dit que M. Baldwin aura pour opposant son vieil antagoniste, M. Murney, et il n'y a pas de doute, que quelqu'un s'opposera à M. Lafontaine. M. H. Sherwood, Maire de Toronto est venu, et ne se considère plus comme Soliciteur Général pour le Haut-Canada. Les nouveaux Soliciteurs ne sont pas encore nommés. M. Grattan ne descend pas à Québec, étant requis immédiatement à Boston. Les diplomates de Washington sont descendus par le Fleuve ce matin.

(De la Gazette de Québec.) La barque Saguenay, jaugeant 750 tonneaux, qui vient d'être construite au chantier de M. Lee, sur la rivière St-Charles, a été mise à l'eau hier matin.

A été mise à l'eau, à peu près à la même heure, une machine à draguer, du chantier

de M. Nesbitt, à St-Roch. Cette machine construite pour le bureau des travaux publics, doit servir sur le lac St-Pierre. Une autre pareille sera mise à l'eau, vendredi ou samedi prochain, du chantier de M. Nesbitt.

De l'Aurora.

TEMPERATURE.—Depuis quelques jours le temps a été assez froid pour faire non et les poèles. Il reste encore dans diff. rentes parties du District beaucoup de grains de bœuf, nous craignons que la pluie et le froid occasionnent beaucoup de perte à la récolte qui n'est pas encore hors de dangers. Malgré cela les céréales sont en abondance sur les Marchés et se vendent à très bas prix.



NOMINATIONS. BUREAU DU SECRÉTAIRE, Kingston, 15 Septembre, 1842.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur Général de faire les appointments suivants, savoir: L'honorable Charles Richard Ogden et Louis Hypolite Lafontaine, Ecuier, Conseil de la Reine dans et pour cette partie de la Province ci-devant Bas-Canada.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Kingston, 16 Septembre, 1842.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur Général de faire la nomination suivante, savoir: Louis Hypolite Lafontaine, Ecuier, Procureur Général pour cette partie de la Province ci-devant Bas-Canada, et aussi Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Kingston, 16 Septembre, 1842.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes, savoir: Léonard L. Desaulniers, gentilhomme, notaire public, dans et pour cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

John Rose, de la cité de Montréal, Ecuier, Avocat, Procureur, Soliciteur et Conseil dans toutes les Cours de justice de Sa Majesté, en cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

Il a en outre plu à son Excellence le Gouverneur Général d'accorder une Licence à Arthur Fisher, Ecuier, M. D. lui permettant de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique, en cette partie de la Province du Canada ci-devant Bas-Canada.

LISTE DES MEMBRES DES CONSEILS EXECUTIF ET LEGISLATIF ET DE L'ASSEMBLÉE.

- (Continuation.)
Armstrong, D M
Aylwin T C
Baldwin hon. Robert
Boutillier Dr T
Bartle J G
Berthelot Amable
Buchanan Isaac
Borne Michel
Black Hon Henry
Burnet David
Boswell G M
Crane Samuel
Campbell E C
Cuvillier Hon Austin
Cook John
Cartwright J S
Cherly, S Y
Cameron Malcolm
Christie Robert
Child, Marcus
Daly Hon D
Draper Hon W H
Dewitt, Jacob
Dunlop William
Dunscumb, J W
Derbshire S
Duggan G
Delisle A M
Dunn, Hon J H
Durand James
Forbes, C J
Foster Dr Sewell
Gilchrist, Dr John
Harrison, Hon S B
Holmes Benjamin
Hale Edward
Hopkins Caleb
Hinks Hon Francis
Hamilton John R
Jones Hon Robert
Johnston, James
Kimber Dr R I
Killyly Hon H H
Lafontaine hon. L H
Leslie James
Moore John
Morris James
Moffatt, Hon Geo
Merritt H W
M-Nab Sir A N
M-Donell J S
M-Culloch Dr M
M-Lean, Alex
M-Donald Donald
Noel Dr J B
Neilson John
Ogden Hon C R
Papineau D B
Powell Israel M
Prince John
Parent, Etienne
Parke Thomas
Price Jas H
Quessel F A
Roblin J P
Simpson John
Smith Henry Jeu.
Small James E
Sherwood George
Smith Dr H
Steele, Elmes
Taché Dr Etienne
Turgeon Abraham
Turette J E
Thorburn David
Tachereau A C
Thompson D
Viger Hon D B
Walker William
Watts R N
Williams J T
Woods Joseph
Yule John
Berthier
Portneuf
Hastings
St Hyacinthe
Yamaska
Kamouraska
Toronto
Kensington
Quebec
Northumberland Sud
Greenville
Niagara
Huntingdon
Dundas
Lenox et Adington
Cornwall
Lanark
Gaspé
Stanstead
Mégantic
Russell
Leinster
Huron
Beauharnois
Bytown
York, subdivision Sud
Montréal comté
Toronto
Halton subdivision l'Ot
Deux Montagnes
Shelford
Northumberland sub.
division du Nord
Kingston
Montréal
Sherbrooke
Halton subdivision Est.
Oxford
Bonaventure
Missisquoi
Carlton
Champlain
London
York, sub. subdivision
Verchères
Sherbrooke
Leeds
Montréal
Lincoln, subdivision N.
Hamilton
Glengarry
Terrebonne
Stormont
Prescott
Lotbinière
Québec comté
Trois Rivières
Ottawa
Norfolk
Essex
Saguenay
Middlesex
York lre subdivision
Montmorency
Prince Edouard
Vaudreuil
Frontenac
York 3e subdivision
Brockville
Wentworth
Simcoe
L'Islet
Bellevue
St Maurice
Linco'd subdivision Sud
Dorchester
Haldimand
Richelieu
Nicolet
Rouville
Drummond
Dunham
Kent
Chambly

NAISSANCES.

A St. Fie, le 27 du courant, la Dame de Charles Drolet, Ecr. marchand du lieu, a mis au monde un fils.

DECES.

— En cette ville samedi dernier, David Chisholm, Ecr. agé de 46 ans, natif de Ross-shire, en Ecosse. M. C. fut un défenseur zélé de l'administration Dalhousie tant par ses écrits que par ses actions, ce qui lui valut la place de clerc de la paix aux Trois Rivières, il fut ensuite nommé coronaire, mais fut démis de la Chambre d'Assemblée, il fut président de ces places en nov. 1836. M. C. était rédacteur de la Gazette de Montréal depuis cinq ans.

— A Nicolet, au manoir seigneurial, le 19, Dame Henriette, épouse de G. C. Hale, de Ste. Anne, agée de 21 ans.

Revue Commerciale.

Les dernières nouvelles d'Europe arrivées successivement par divers steamers, s'accordent à représenter la farine venant du Canada, comme en baisse, sur les marchés d'Angleterre. Elle était de 26s à 27s le baril, encore il ne se présentait pas d'acheteurs. A Montréal la farine de marque ne vaut pas plus de 24s à 24 1/2. Il s'en est même vendu à 23s. 9d. En détail, on peut se procurer d'excellente farine ici pour 24s 6d. à 25s.

Les Alkalis se maintiennent aux anciens prix, quoiqu'ils demandent ne soient pas considérables. La potasse peut être cotée de 26s à 26s 6d. et le perlu de 27s à 27s 6d. le quintal.

PRIX COURANTS—EN GROS.

Table listing various goods and their prices in Montreal, Sept. 1842. Includes items like Potasse par quintal, Farine nouvelle, and various oils.

LES DAMES qui composent la CORPORATION intitulée: "Les Dames de l'Asyle des Orphelins Catholiques Romains de Montréal," sont priées de se rassembler MARDI le 4 OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi, à la résidence de Madame JULES QUESNEL, rue Craig, aux fins d'élire des directrices et autres personnes en office pour l'année suivante.

ANGÉLIQUE COTTE LAFRAMBOISE, Secrétaire.

LES personnes qui désirent faire instruire leurs demoiselles à l'Institut des Dames Ursulines des Trois-Rivières ont nos vœux. remarque avec justice comme bien d'autres, que l'éducation n'est donnée sur le meilleur pied sans poliment près de vouloir bien faire en sorte que l'avantage de mériter pour leur prochain leur soit départi, en les amenant pour commencer leur année scolaire, avec les autres, à la fin de Septembre.

Trois-Rivières, 7 Septembre 18 2.

Adresse aux Dames.

MR. C. N. BENNET,

A l'honneur d'annoncer aux Dames de Montréal qu'en conséquence de son départ prochain pour l'Europe, il se propose d'exposer en vente à L'ENCAN son RICHE ASSORTIMENT de PELLERIES de choix (tel qu'adverti par lui comme devant être ouvert au public le 24 du courant) à l'HOTEL RASCO, MARDI, le 11 d'Octobre prochain et les jours suivants.

Il n'est jamais offert une aussi bonne occasion pour les familles qui désirent se procurer des articles en ce genre, le prix en étant au moins cinquante pour cent de moins que dans les autres magasins de pelletteries de cette ville.

26 Sept.

FARINE NOUVELLE.

5000 BARILS de Fleur de 1000 LBS, d'une qualité supérieure et d'une marque choisie, à vendre par MATHEUSON & SINCLAIR, Rue St. Sacrement.

A VENDRE, UNE TERRE sise à Chamilly, au lieu appelé la Grande Ligne, appartenant ci-devant à Edouard Brosseau. Pour les termes et conditions s'adresser au propriétaire soussigné à Montréal.

NORBERT DUMAS, 26 sept. 1842.

JOS. LEBLANC, Marchand de Provisions, Groceries, etc. GRANDE RUE DU FAUBOURG QUÉBEC, No. 55.

DR. WOLFRED NELSON, RUE ST. JACQUES. Encoignure nord de la rue St. Laurent vis-à-vis l'Étude de J. A. Labadie, Ecr.

ROBILLARD & RASSETTE, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No. 74 PINE STREET, NEW-YORK.

RECONNAISSANTS du noble encouragement et de la confiance dont ont bien voulu nous honorer nos amis et concitoyens, nous venons encore aujourd'hui leur soumettre nos services, et remplissons, comme ci-devant, tous les ordres qu'on voudra bien nous donner pour l'achat et l'expédition de toutes espèces de MARCHANDISES, savoir: de France.

Rubans, velours, soieries pour Dames et Messieurs, chapeaux de modiste, de Paris, montres bijouteries, sirops, vins et liqueurs fines.

D'ALLEMAGNE, Miroirs, (sous cadres ou non), jouets d'enfants, (à la caisse), argentée dans toutes ses branches pour domiciles et églises.

DES ISLES, Café de Java, St. Dominique etc. riz, huiles d'olives, figues, citrons, oranges, sigares, etc.

DES ETATS-UNIS, Objets de tous genres de Manufactures Américaines.

DES ETATS D'OHIO ET D'ILLINOIS, Les arrangements que nous venons de prendre sur les marchés d'Ohio et d'Illinois, de se trouver notre établissement de ventes privées et d'encans publics sous la direction de M. Rassette) nous donnent aussi l'avantage de pouvoir acheter sur place et au plus bas prix possible, tous les genres de Provisions qu'offre en si grande abondance le riche sol de Ouest des Etats-Unis.

NOUS EXPÉDIONS DONC SUR ORDRE A MONTRÉAL, ET A QUÉBEC, D U L A R D, Des qualités, mess, primes mess, prime et cargo.

DE LA FARINE, De diverses qualités, de la graine, beurre, cire d'abeilles, robes pour voitures d'hiver etc. Traités sur Londres. Nous adresserons aussi sur Londres, Paris, Dublin ou ailleurs les traités qu'on voudrait négocier et expédier par New-York, le tout à L. par 100 de commission.

Tous ordres devront être adressés à N. Y. RÉFÉRENCES, JOS. ROY ECR., MONTREAL, J. D. BERNARD, ECR., G. D. BALZETTINI ECR., MM. PRATT et Frères, 9 Septembre 1842.

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC, A l'Enseigne de la grosse Torquette, le plus près du Marché Neuf.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils ont fait un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout, de la meilleure qualité et à très bas prix.

9 Sept. 1842.

NOUVELLE PUBLICATION, EN VENTE.—Chez les libraires de cette ville. L'Analyse de l'Ordonnance des Bureaux d'Hypothèques, suivie de texte anglais et français de l'Ordonnance, des lois relatives à la création de ci-devant Bureaux de comtés, et de la loi des lettres de ratification.

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

Par L. H. LAFONTAINE, Avocat.

De l'imprimerie de Louis Perrault. Un volume in 8° demi relié. Imprimé sur caractère neufs et beau papier, prix dix chelins.

On se procurera le ouvrage ci-dessus aux Trois Rivières, chez Mr. J. B. GARCEAU. A Québec, chez MM. FRECHETTE et Cie.

12 septembre, 1842.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTRÉAL, En Banqueroute.

Dans l'affaire de AUGUSTUS HATT, Banquier.

ATTENDU qu'un Warrant de Banqueroute a été obtenu contre AUGUSTUS HATT, Ecuier, l'un des Commissaires des Banqueroutes, résidant dans la Cité de Montréal, d'au dit Montréal, le vingt-troisième jour de Septembre courant, a été émané contre les biens de AUGUSTUS HATT, de la paroisse de St. Joseph de Chamilly, dans le district de Montréal, Meunier, marchand de bois et commerçant.

Toutes les personnes qui peuvent y être concernées sont par les présentes notifiées qu'elles ont été et doivent être avisées de leur état de fait et de leur situation, de sorte qu'elles puissent se faire entendre et être entendues, et de leur droit de se faire entendre et être entendues, et de leur droit de se faire entendre et être entendues, et de leur droit de se faire entendre et être entendues.

Et le dit Augustus Hatt, est par les présentes sommé d'être et de comparaître, au jour et à la place sus-mentionnés, pour la et alors être examiné, et faire une déclaration et révélation pleine et entière de tous ses biens réels et personnels, ainsi qu'il est prévu par l'ordonnance concernant les BANQUEROUTES maintenant en force.

W. E. BALL, Messager des Banqueroutes. Montréal, 20 Septembre 1842.

THEATRE ROYAL, Lundi prochain 26 Sept. POUR SOIRÉE D'ADIEUX DEFINITIFS, Grand Concert SACRÉ ET SPIRITUEL.

DONNE PAR SIGNOR NAGEL, Premier violon de S. M. le Roi de Suède, et élève de Paganini, ASSISTÉ PAR MONS. NOURRIT, Célèbre ténor, et professeur du conservatoire de Paris.

MM. Braucis et Oglauch, Pianistes distingués ont bien voulu prêter le concours de leurs talents pour cette soirée.

PAR SPECIALE PERMISSION, La Bande militaire sous la direction de M. MATHÉ, exécutera plusieurs morceaux de choix. Prix des places, Loges \$1, deuxième loges 50c, parterre et galeries 25c.

S'adresser pour les billets à l'avance, chez M. Fabre, libraire rue St. Vincent, et chez M. Armour et Ramsay rue St. Paul, et l'Hotel Rasco. Les portes seront ouvertes à 7 heures et demi, le spectacle commencera à 8 heures.

23 septembre, 1842.

H. MONTEUIL, TAILLEUR, Grande Rue du Faubourg Québec, No. 53.

BANQUE DU PEUPLE, AVIS, LES ACTIONNAIRES de la BANQUE EN COMMANDE DE "VIGER, DE WITT et Cie sont notifiés qu'un DIVIDENDE annuel de QUATRE POURCENT sur le capital souscrit et payé a été déclaré payable à leur bureau, le ou après le 1er SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs, B. H. LA MOINE, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—L'Assemblée Annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, rue St. Sacrement, dans la ville de Montréal, LUNDI le TROISIEME jour D'OCTOBRE prochain, à ONZE heures d'après midi, pour retrancher du Bureau actuel, cinq membres formant la majorité d'icelui, et pour élire cinq membres de la Corporation afin de compléter le dit Bureau pour l'année prochaine, tel que requis par les Statuts passés à cette effet et conformément aux Règlements de l'Association. Il sera lu et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de la Compagnie pour l'an passé.

Par ordre, JAMES KNAPP, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. 9 sept. 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMTE DE MONTRÉAL, AVIS.—Les présentes ont été publiées par le Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, le 21 septembre 1842.

VENTES A L'ENCAN.

Par Maçon & Fils, Vente considérable de Marchandises d'Automne et d'Hiver.

MERCREDI, le 25 du courant, aux Magasins de MM. FORSTER & Co., rue St. Paul, sera vendue: Un assortiment de Marchandises Sèches, consistant en: Draps de casimir superfines, draps de pilote et Beaver, Buckskins, Dressings, Tweeds, couvertes, flanelle rouge et blanche, Draps d'Orléans, Mouseline, Mérinos, coton blanc et gris, toile à chemises, soie, chemisettes de laine et d'agneau, bas et chaussons de laine et coton, indienne, ragatta, cravates, gants, fil, pelottes de coton, lacets de corozo, et une grande variété d'autres marchandises trop long à être énumérées.

Conditions libérales. La vente à UNE heure précise. MAÇON & FILS. 26 Sept. 1842.

MARCHANDISES AVARIEES, Marchandises provenant d'une banqueroute, pour l'automne et l'hiver, par catalogues.

LUNDI prochain, le 26 du courant, seront vendues, aux magasins de MM. SCOTT, TYRE et Cie, les marchandises suivantes, en parties variées: 8 pièces de drap fin et de goût, 6 do de casimir bleu, 4 do de caris d'Orford, méis, 52 paires enfants de draps, 19 do gilets fins.

Et pour un banqueroutier d'Angleterre [T] M. S. 1-1 baile 10 pièces crainpin bleu, 2-1 do do do do, 3-2 do do do do, 3 do draps pilote, 2 do tweeds méis.

Immédiatement après les susdites, seront vendus, environ 300 lots de marchandises d'automne et d'hiver, bien conditionnés, dont la plus grande partie vient d'être reçue par les derniers arrivages. Les catalogues seront prêtés samedi, temps auquel les marchandises pourront être examinées.

CONDITIONS LIBÉRALES. La vente commencera par les marchandises envariées, à DIX heures précises. MAÇON & FILS. 23 sept. 1842.

A VENTE PRIVÉE, LES Soussignés ont en main une quantité de LÉPEAUX DE VEAU ANGLAIS supérieurs dont ils disposent à bon marché pour de l'argent comptant.

MAÇON & FILS, Rue St. Sacrement. 9 Sept. 1842.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE, RUE ST. VINCENT, LE Soussigné attend incessamment une nouvelle collection de LIVRES, GRAVURES, etc. etc.

Il continue à faire venir de FRANCE ses émanes tous les LIVRES qui lui sont demandés. E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

LE Soussigné offre en vente, les LIVRES suivants à l'usage des ECOLES des Freres de la Doctrine Chrétienne: 1er. Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu, 1 vol. in 12o.

2o Grammaire Française, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, 1 vol. in 12o.

3o Cours d'Histoire, contenant l'Abrégé de l'Histoire Sainte, 2o Abrégé de l'Histoire des principaux Peuples du monde, 3o l'Histoire Abrégé du Canada, précédé d'un précis de l'Histoire de France 1 vol. in 12o.

4o Le Syllabaire des Ecoles Chrétiennes in 1o de l'Abrogé de Géographie Commerciale et Historique suivi d'un précis de Cosmographie selon le système de Copernic, ouvrage orné de six Cartes Géographiques.

Ces OUVRAGES ont été imprimés sous la direction de Mr. ADANT, directeur en chef des Ecoles de Montréal. E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

AVENDRE, UN EMPLACEMENT de 40 pieds de front sur 176 pieds de profondeur, situé sur la rue Laguchetière.

Un autre EMPLACEMENT de 40 pieds, sur 60 pieds de profondeur, situé sur la rue Sanguinet.

290 Acres de TERRE situés dans le Township de Milton, ET 20 autres ACRES dans le township de Granby, le tout appartenant à Monsieur HECTOR BOSSAGNE de Paris.

Pour les conditions s'adresser à E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

MARCHANDISES D'AUTOMNE, EN GROS ET EN DÉTAIL. LES Soussignés prennent la liberté de faire leurs remerciements à leurs chalandes ainsi qu'au public en général, pour l'encouragement qu'ils en ont reçu. Ils seissent cette occasion pour les informer qu'ils ont reçu leur

MARCHANDISES D'AUTOMNE. Ce qui joint à ce qu'ils ont resté du printemps, forme un assortiment très étendu et très complet. Ils sont déterminés à disposer du tout aux plus bas prix possible, et à leur d'indemnité de vendre à des prix réduits, ils osent se flatter que ceux qui voudront bien les honorer de leurs visites seront satisfaits.

Le tout pour ARGENT COMPTANT. J. L. BEAUDRY & Co. A l'enseigne des Contrevoies barrés, Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal, 21 sept.—j.

C. D. S. LOVIS, HORLOGER, Rue Notre-Dame No. 49, PRÈS DE LA MAISON DU GOUVERNEMENT. Montréal, 9 Septembre, 1842.

TURCOT ET BERIAU, ONT à vendre à leur magasin, Pointe à Calière, vis-à-vis du Quai, dans les hangars de Mr. SHAW, du Lard et de la Fleur de toutes les sortes, du Beurre, Fromage, Graisse, etc. Et des Robes de Beauf du Nord et des Peaux ras, assés.

9 Septembre, 1842.

AVIS, A l'approche MALLE pour l'ANGLETERRE, par L'UNICORN, sera formée MARDI, le 27 courant, à 3 heures.

JAMES PORTEOUS, Maître de Poste. Bureau des Postes, Montréal, 20 Sept. }

VENTES A L'ENCAN.

Par J. D. Bernard, AUX Magasins de Mr. M. MOSES, SA-MEDI prochain le 1 Octobre, seront vendus sans réserve: 17 valises de Pelletterie Manufacturière, qui seront vendues telles qu'elles ont été emballées, consistant en MANCHONS d'oreilles, de tynx, de Mink, et de Zibine, ainsi que Bois, et une valise de Paux, &c.

APRÈS QUOI: 10 caisses de draps d'Orléans, noir et de couleur, Mérinos français 8-4, de ouvrage, tricots, gants, châs de goat, bottines de paille, quelques pièces de coton brun de 12 pouces, indiennes de 9-8, coutil de coton, coton à doublure, damas, soie, latine, &c. &c.

Le tout à UNE heure. J. D. BERNARD, Agent. 26 sept. 1842.

VENTE PAR BALLOTS REMISE, A l'encan de sousigné MARDI prochain, le 29 du courant, est remis à un jour ultérieur parce que la plus grande partie des marchandises n'est pas encore arrivée.

J. D. BERNARD, Agent. 19 Sept.

VENTE ANNUELLE DE CASQUES, de PEAUX, MANCHONS, BOAS, GANTS, GANTLETS, MITAINES, ROBES pour SLEIGHTS, et fourrures en général, MANUFACTURÉS A MONTRÉAL.—Le soussigné en annonçant sa VENTE ANNUELLE, des marchandises ci-dessus d'ignées, à son magasin, le LUNDI, TROISIEME JOUR D'OCTOBRE prochain, prend la liberté de remarquer à ceux qui suivent cette ligne de négoce que le fond de cette année sera considérablement augmenté par la variété, et par la perfection et la beauté de l'exécution, le tout provenant d'une maison manufacturière de Montréal, engagée exclusivement dans le commerce de Pelletterie. Il est de l'intérêt de ceux qui sont prêts à faire leurs achats d'attendre cette vente et de visiter cet assortiment, qui comprend l'un des plus riches, et des plus à la mode, qui n'ait jamais été offert en cette province.

—DEPUIS: 500 Robes de Missouri, 1500 do du Nord-Ouest, partiellement endommagés, 500 Peaux du Buffalo repassées, 1500 do Chats Sauvages, 500 do de Mitaines de Chevreuils doublées. Les conditions de la vente seront très libérales, et exemptes de droits de courtage.

La vente à UNE heure précise. J. D. BERNARD, Agent. 11 Sept. 1842.

VENTE CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER. MARDI, le 27 du courant et les jours suivants, sera vendue sans réserve, aux Magasins de MM. ROBERTSON, MASSON et Cie, 300 Lots de Lainage, Toilerie, Cotonnage, et Soirie; comprenant en partie: Draps superfins, fins, et moyens, casimir, tweeds, draps de pilote et crainpin, imitation de draps canadien, serges blanche, cout, ventes, flanelles couleur assortie, batizes, serges, draps d'Orléans, mérinos, bombazettes, camelots, étoffes tartans, draps de casoir, bataine, gris domestique, coton blanc à chemise, regattas et guillème, coton carreaux et barré blanc, coton barré pour tablier, étoffe du Bangale, indienne brune, toiles d'Irlande, coton Fossais, cotils de coton et de toile, hostier, toiles, chales de coton et s, mouchoirs des Indes, mouchoir d'Angleterre, gros de naples noir et de couleur, soie, fil patent, pelottes de coton etc.

Le tout sera vendu par lots convenables pour le commerce de la ville et la campagne à des conditions libérales.

Étendue du crédit: neuf mois. La vente commencera chaque jour à UNE heure. J. D. BERNARD, Agent. 9 sept 18 2.

ESSENCE D'ABSINTHE ET STOUTON BITTERS, A VENDRE PAR N. PIGEON. 16 sept

UNE personne qualifiée, soit pour tenir un école élémentaire, soit pour être commis marchand dans une maison canadienne, ou soit comme écrivain dans quelque bureau, desiré se procurer de l'emploi.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de ce journal. Montréal, 16 Sept. 1842.

A LOUER et possession donnée immédiatement. Cette belle propriété est en ce qui concerne, appelé de SLEIGH GRANGE avec un lot de terre considérable, verger, etc. Pour les conditions s'adresser à MM. Pelletterie et Barrett, avocats Montréal, ou au soussigné au manoir de Lisalle. L. A. MOREAU. 9 Sept. 1842.—j.

P. BOIVIN, Horloger, rue St. Paul, près du marché Neuf. A l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages à bord du SOUTHER JOHNNY, un assortiment complet d'ARTICLES DE CHOIX et de tout consistant en: Montres à patentes et à Cylindre horizontal Théères, Cartères, Chandeliers d'argent de toutes descriptions, Sets complets de Coutaux, fourchettes Cullières d'Argent d'Allemard 32 morceaux bijoux, bagues, jongs d'or très pur, pendants d'oreille de Corail et de Corallien d'une qualité supérieure, Epinglettes, tabatières, chaînes, clefs d'or et d'argent et une grande variété d'autres articles et bijouteries dont il pourra disposer à des prix modérés.

Montres bijoux &c. &c. à réparer au plus court avis et à des conditions fort libérales. Montréal, 9 Septembre 1842

LES Soussignés à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir sa boutique, rue Bonaventure, dans la maison ci-devant occupée par Robert Dajennis. L'expérience qu'il a acquise comme peintre de voitures et d'ornemens, dans un des premiers établissements des Etats-Unis, à la manufacture de Messrs. Gould et Cie à Albany, de qui il possède un certificat en due forme, offrent un grand avantage à ceux qui voudront bien leur proposer dans cette branche. Il s'est associé Mr. J.oy Barrette, bien connu du public comme excellent peintre et parfait ouvrier. Ils se chargeront de toute espèce d'ouvrage qu'on voudra bien leur confier.

RODIER & BARRETTE, Peintres de Carrosses etc. 19 Sept. 1842.—un

N. B. Les sleighs qui ont obtenu le premier prix à l'Institution américaine mécanique de New-York, en 1838 et de Boston en 1841, ont été peintes par le soussigné, OLIVIER RODIER.

VENTES PAR LE SHERIF.

MONTRÉAL, A VIS PUBLIC est donné à savoir: par les présentes que le Lot de Terre et Premises ci-dessous mentionnés seront vendus au tems et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver, pourra être faite dans aucun tems dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

VENTIONI EXPOSAS, Montréal, à savoir: CHARLES CHRISTOPHER JOHN, No. 117, Chateaubert, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande nommé Angleterre, Ecosse, Seigneur et propriétaire en possession de la Seigneurie d'Argenteuil, dans le District de Montréal, Demandeur, contre les Terres et Tenements maintenant à la main et possession de JAMES ARMSTRONG, de la Cité et District de Montréal, Huisier, Curateur dument appointé au déissement fait en cette cause par ROBERT SIMPSON, de la dite Seigneurie d'Argenteuil dans le dit District, Cultivateur et Tanneur, Défendeur. Les dites Terres et Tenements mentionnés et décrits dans la cédule annexée au writ marqué A, comme suit: Un certain LOT de TERRE situé dans la censive de la Seigneurie d'Argenteuil et connu comme le LOT NOMBRE DIXHUIT, au côté nord de la Rivière Rouge, contenant quatre-vingt-dix arpents ou environ en superficie, bornés, en front, par la dite rivière; en profondeur par les terres de Brown's Gore d'un côté, par le lot numéro dix-sept et d'autre côté, par le lot numéro dix-neuf. Le dit lot de terre désigné par erreur dans le titre du Défendeur, comme

